

<http://www.snetap-fsu.fr/Les-elus-refusent-de-sieger-a-la.html>



Les élus refusent de siéger à la CCP

- Métiers - Direct.eur.rice - Articles archivés -

Date de mise en ligne : jeudi 19 mai 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Vos élus en [CCP](#) ont refusé de siéger à la réunion prévue le 19 mai 2011, pour en dénoncer le manque de préparation de l'administration, l'arbitraire de ses décisions et l'absence de travail préparatoire avec les élus : les tableaux qui nous ont été communiqués étaient incomplets, avec des candidatures de dernières minutes « sorties du chapeau » sur des postes importants.

De plus, ils souhaitent que les avancées sollicitées sur l'évolution de notre statut d'emplois aboutissent et ne restent pas, comme c'est le cas depuis plusieurs années, au niveau des incantations.

Une nouvelle réunion de la CCP se déroulera dans les 15 jours qui viennent.

Nous sommes bien conscients de la gêne occasionnée auprès de certains d'entre vous par cette décision à laquelle l'administration nous a contraints.

L'intersyndicale : SNETAP-[FSU](#), [FO](#), [UNSA](#), [CFDT](#)

- Intervention lue en ouverture de séance, avant que les représentants des personnels se retirent :

*Madame la directrice générale,
Monsieur le Délégué à la mobilité,*

Les élus à la CCP des personnels de direction ne peuvent accepter plus longtemps l'absence de dialogue social avec l'administration et exigent :

- * une préparation sérieuse de celle-ci sur la base de critères partagés,
o avec communication au moins 10 jours avant la date de réunion de la CCP des avis de l'administration.
o et une rencontre préalable des représentants des syndicats qui en font la demande.*
- * un premier mouvement des personnels de direction au mois de mars * une évolution du statut d'emploi conduisant à la hors échelle B * une revalorisation indemnitaire permettant d'atteindre sans délais la parité avec l'[EN](#), y compris sur les indemnités FPCA.*

Notre décision de ne pas siéger traduit le malaise de l'ensemble des personnels de direction sous statut d'emploi et leur ressenti du mépris, et du manque de reconnaissance de la part de l'administration à leur encontre.

L'intersyndicale : SNETAP-FSU - FO - UNSA - CFDT